



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 décembre 2017

DELIBERATION N° 222/11/2017 : OFFICE DE TOURISME - RAPPORT D'ACTIVITE 2016

L'an deux mille dix-sept, le mardi 05 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 novembre 2017.

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 8

Mesdames, Messieurs, Jean-Luc BUDOIA à Marie-Claude BERLY, Nadia CHEKLIT à Danielle AMOUROUX, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Laurence PAGES à Claude VIGOUROUX, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAUULT à Gaël TABARLY, Bernadette SERIEYS à Jean-Louis IBRES.

Absents Excusés : 3

Mesdames, Monsieur, Aline CASTILLO, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE

**Madame Monique VALAT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

« La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- 3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4° Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. »

La régie Office de Tourisme a été créée par délibération en date du 17 décembre 2003. Ses missions principales sont l'accueil et l'information du public, la billetterie (spectacles culturels ou sportifs...), l'organisation de congrès, de visites guidées et de journées découvertes.

En 2016, l'Office de Tourisme :

- a accueilli 72 412 visiteurs soit + 5,5% par rapport à 2015,
- a enregistré une nette progression de visiteurs étrangers, +8%, avec une forte représentation d'espagnols (22%), de britanniques (20%), de belges et de néerlandais (16% chacun),
- a vu sur son site internet consulté par 76 827 visiteurs uniques,
- est présent sur les réseaux sociaux (facebook, twitter, Instagram) ce qui multiplie les contacts pour assurer la promotion du territoire en temps réel : 930 000 personnes atteintes sur l'année soit 18 000/semaine,
- est référencé sur Trip Advisor,
- dispose d'une documentation variée à destination des visiteurs français et étrangers et des habitants de l'agglomération,
- a obtenu le renouvellement de la marque "qualité tourisme",
- a fait participer le personnel à 200 heures de formations dans le cadre de la démarche « Qualité » : excellence de l'accueil touristique, force de vente, web rédactionnel, driver et coordonner les prestataires,
- a participé à de nombreux colloques et séminaires et a été présent sur de nombreuses manifestations sur Montauban et en région Occitanie,
- a signé une convention de partenariat avec la SEM So Toulouse pour développer le tourisme d'affaires,
- a intensifié ses actions envers les socio-professionnels en développant des partenariats,
- a enregistré un chiffre commercial de 82 197 € en 2016 : entrées sites, visites de groupes, congrès, séminaires,
- a un budget pour 2016 de l'Office de 396 101 €.

Par arrêté préfectoral n°2014037-0006 en date du 6 février 2014, l'Office de Tourisme du Grand Montauban est classé Office de Tourisme de catégorie I.

Vu le rapport d'activité joint à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 16 novembre 2017,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 27 novembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2016 présenté par l'Office de Tourisme.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2016 présenté par l'Office de Tourisme.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

08 DEC. 2017

De sa publication le :

08 DEC. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 06 décembre 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

